

## ABREVIATIONS

Les abréviations ci-après signifient :

| <b>Allemand</b> | <b>Français</b> |                               |
|-----------------|-----------------|-------------------------------|
| DV              | AD              | Assemblée des Délégués        |
| AKZ             | AKZ             | Distinction spéciale          |
| ZV              | CC              | Comité central                |
| AK              | CA              | Commission Agility            |
| TK              | CT              | Commission Technique          |
| DSM             | CS              | Championnat Suisse            |
| SKV             | FCS             | Fédération Cynologique Suisse |
| PR              | RC              | Règlement de concours         |

## PRESCRIPTIONS GENERALES A.F.

### 1 INTRODUCTION

Le présent règlement de concours et de travail (RC) traite de l'éducation des chiens d'accompagnement, de la formation sportive des chiens de flair, ainsi que de l'organisation des concours au sein de la Fédération Cynologique Suisse (FCS) et dans les clubs affiliés.

Par l'éducation et la socialisation, on améliore les qualités physiques et le caractère du chien. En procédant selon un plan bien établi, on favorise les bonnes dispositions naturelles de l'animal.

De par sa participation aux exercices, examens et concours, le conducteur se soumet aux exigences des moniteurs et des chefs

de concours. Il reconnaît en même temps les directives et les dispositions d'exécution contenues dans le présent règlement de travail (RC). Chaque membre actif, participant à un cours d'éducation de sociétés affiliées à la FCS, est obligatoirement détenteur d'un règlement de travail. Le participant à un concours doit également posséder un livret de travail.

## **2 REGLEMENT DES EXERCICES**

Afin que les exercices puissent se dérouler sans difficulté, le conducteur doit vouer la plus grande attention aux directives ci-après. Celles-ci sont également valables lorsqu'elles sont appliquées, par analogie, aux examens de capacité, concours et manifestations diverses.

Lors des concours, seuls les juges et les chefs de concours membres actifs de la FCS sont autorisés à fonctionner.

### **2.1 RESPONSABILITE DU CONDUCTEUR**

Chaque conducteur est responsable des dommages provoqués par son chien. Le propriétaire d'un chien doit obligatoirement posséder une assurance de responsabilité civile.

### **2.2 EQUIPEMENT**

Chaque conducteur est tenu d'employer, pour son chien, une laisse et un collier solide. Pour les travaux de pistes, un harnais et une longe de 6 mètres sont obligatoires.

Il est recommandé au conducteur de porter de bonnes chaussures et des vêtements appropriés.

## 2.3 DISCIPLINE

- A) Une fois vidés de leurs selles, les chiens doivent être conduits en laisse sur les terrains d'exercices et de concours.
- B) Avant le début des concours, le conducteur et son chien ne sont pas autorisés à pénétrer sur le terrain. Le club organisateur met à disposition un endroit pour les besoins des chiens. Il est interdit d'effectuer des essais sur les engins placés (sauts par exemple).
- C) Les chiens malades ne doivent pas être conduits sur les terrains d'exercices et de concours, ils ne sont pas admis à participer à ceux-ci. Les chiennes "en chasse" sont autorisées avec l'accord du chef de concours et du juge.
- D) Les chiens qui ne travaillent pas seront mis dans des boxes ou attachés à l'écart, afin de ne pas déranger les autres concurrents.
- E) Chaque conducteur est tenu de surveiller son chien, afin que celui-ci ne soit pas une source de danger pour autrui.
- F) Chaque conducteur doit s'efforcer d'obtenir de son chien le meilleur résultat possible. Un mauvais traitement, une conduite antisportive ou le fait de jurer justifient de la part du juge ou du responsable du concours l'expulsion ou la disqualification. Une sérieuse diminution des points dans la qualification du conducteur peut également être sanctionnée par le juge.
- G) Toute personne s'étant inscrite à un concours d'agility, Déb, A, F, y.c. les Championnats suisses et ne pouvant y participer peut demander le remboursement des frais d'inscriptions pour autant qu'elle se soit annoncée avant le

début du concours auprès du club organisateur et qu'elle puisse présenter un certificat médical ou vétérinaire. Si ces conditions sont remplies, le club doit effectuer le remboursement.

### **3 REGLEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS**

#### **3.1 BRANCHES D'EXERCICE**

Les classes débutants (Déb) et AI sont facultatives.

Tous les chiens doivent débiter dans la classe A (chien d'accompagnement), s'ils n'ont pas déjà subi avec succès ("TB" ou "E") un examen correspondant à cette classe, dans une autre association. Dans ce cas, une attestation (livret de travail ou feuilles de notes) est à présenter au président technique de la FCS, qui décide alors si le chien est autorisé à travailler dans une classe supérieure.

#### **3.2 AUTORISATION A PARTICIPER**

Tout chien apte physiquement et en bonne santé est autorisé à participer aux concours ouverts de la FCS, sans distinction de race ou de taille, avec ou sans pedigree. Pour les concours et examens internes également, aucune différence n'est faite entre les chiens avec ou sans pedigree. Age minimum: classe Deb. 8 mois et dès la classe A, 15 mois. Lors d'un concours interne, le club décide si une chienne peut être admise juste avant ou après les "chasses". Elle doit, dans ce cas, travailler sur un autre terrain ou après tous les autres concurrents.

Pour être admis dans un concours, chaque conducteur doit se présenter en bonne santé et physiquement apte afin qu'il puisse exécuter toutes les disciplines.

#### **3.3 CLASSES DE TRAVAIL**

Lors d'un concours, un conducteur est autorisé à participer avec deux chiens, pour autant que le conducteur le précise lors de

l'inscription et que le programme le permette. La finance d'inscription est encaissée deux fois. Quant à l'admission dans les différentes classes, c'est le chapitre 4 (promotion) qui renseigne.

### **3.4 ORGANISATION DES CONCOURS**

Les sociétés organisatrices sont compétentes pour l'organisation d'examens ou de concours. Elles nomment un chef de concours, responsable de l'ensemble de la manifestation. Tout participant doit se soumettre aux ordres du chef de concours et du juge en fonction.

Une discipline dans une classe donnée est toujours notée par le même juge.

### **3.5 LIVRET DE TRAVAIL**

Pour toutes les classes, le livret de travail doit être remis au début du concours. Le résultat des concours ouverts et internes doit être inscrit et signé par le chef du concours. Les feuilles de notes doivent, en outre, être signées par le juge.

### **3.6 PRESENTATION DANS LES CONCOURS**

L'ordre des participants est tiré au sort avant le début du concours. Tout travail qui fait l'objet d'une note commence et se termine par l'annonce du conducteur au juge. Pour autant que les prescriptions d'exécution ne prévoient rien de spécial, chaque concurrent se présente avec son chien en laisse, assis à son pied gauche, face au juge, à une distance d'environ 5 mètres (sauf pour la classe FIII où il se présente la laisse en bandoulière).

Chaque conducteur doit annoncer au juge : son numéro, sa classe, son nom, ainsi que le nom du chien, à haute voix et de façon précise. Après chaque discipline, le conducteur annonce au juge, le chien assis à son pied gauche: "travail terminé".

### **3.7 JUGES DE CONCOURS**

Pour les concours avec distribution de mentions "AKZ" et tout autre concours organisé dans le cadre de la FCS et répondant aux normes du présent règlement (RC), seuls les juges figurant sur la liste officielle de la FCS sont autorisés à fonctionner. Les décisions des juges sont indiscutables.

Lors de circonstances ou de faits particuliers, le chef de concours et le juge peuvent faire disputer à nouveau certaines disciplines.

Les juges élus dans l'année ne sont pas autorisés :

- à juger le Championnat Suisse (CS)
- à instruire les aspirants juges

### **3.8 RECOURS**

Après la proclamation des résultats de chaque concours, les concurrents ont 10 minutes pour demander des explications aux juges au sujet de leurs notes.

Lors d'un recours à la commission technique (CT), un montant de Fr. 50.- doit être déposé auprès de la caisse ou du président technique de la FCS, afin de couvrir les frais. Le recours n'est examiné, par les personnes compétentes, qu'une fois ce dépôt effectué. Si le concurrent est reconnu dans son droit, l'argent versé lui est restitué; dans le cas contraire, il reste acquis à la FCS. En cas de litige, la dernière instance est le comité central (CC) de la FCS.

### **3.9 PRESCRIPTIONS D'EXECUTION**

#### **A) APPEL**

Les fautes d'appel observées dans les différentes disciplines sont sanctionnées spécialement.

## **B) QUALIFICATION DU CONDUCTEUR**

Pendant toute la durée du travail, chaque conducteur est tenu de se comporter de telle façon que l'on puisse attendre du chien un maximum; le mauvais comportement du conducteur, la sûreté dans la conduite de son chien, la maîtrise de soi et la façon de commander sont taxés.

## **C) PROPRETE**

Le chien qui fait ses besoins lors des différentes disciplines est pénalisé dans sa note de travail ainsi que dans la qualification du conducteur.

## **D) TRAVAIL DE FLAIR**

Lors du travail de piste dans les différentes classes, le port du harnais est obligatoire ainsi qu'une longe de 6 mètres. L'annonce se fait, chien en laisse, déjà harnaché, longe bien en ordre dans la main droite. Entre l'annonce et la mise en piste, le conducteur enlève la laisse et met la longe. Le conducteur ne peut se déplacer qu'à partir du moment où la longe est tendue dans sa longueur complète; pendant toute la durée du travail, cette longe devra être tenue par son extrémité. Lorsque le conducteur a terminé sa piste, il doit s'annoncer au juge en indiquant le nombre d'objets trouvés et le piqueur, s'il y en a un.

## **E) RAPPORT ET DESIGNATION**

Rapport et désignation pour la piste et le chercher-perdu des classes AI, FI, FII, FIII.

Lors du travail de piste, tous les objets doivent être apportés ou désignés, de manière identique lors d'un même exercice. Avant

le travail, le conducteur doit annoncer au juge si son chien apporte ou désigne les objets. Pour la désignation, le chien doit rester couché devant l'objet trouvé, sans bouger, cela jusqu'au moment où le conducteur arrive auprès de lui, et sur signe du juge, ramasse l'objet et continue le travail. Le chien peut être couché à gauche ou à droite de l'objet, l'objet compte si le chien le touche avec les pattes ou la poitrine, mais il doit être visible et doit pouvoir être pris sans déplacer le chien.

Si le chien apporte les objets, la position assise est nécessaire.

## **F) SAUTS**

Lors des sauts, on enlève la laisse seulement à l'emplacement de travail et sur ordre du juge.

## **G) OBJETS**

Les objets pour le travail de flair doivent être en possession des piqueurs au minimum 30 minutes avant le début du travail afin qu'ils s'imprègnent de leur odeur. En aucun cas, ils ne doivent être dans un sac, mais dans les poches du piqueur. Les objets utilisés pour les quêtes et les pistes étrangères sont fournis par le club organisateur, sauf pour les chercher-perdu en AI et FI et les quêtes en AI où les objets sont personnels.

## **H) TERRAINS**

Pour les classes Déb, A, AI, et FI, les champs labourés et les prés fumés (engrais) sont interdits.

## **I) CONCOURS**

Lors de concours ouverts, les hors-concours ne sont pas autorisés.

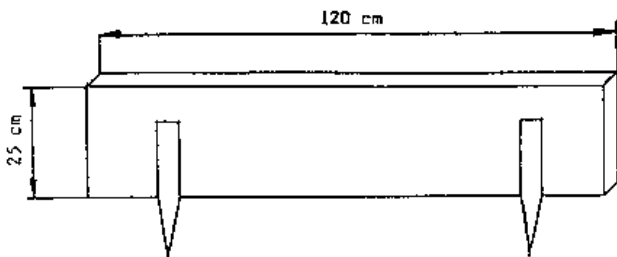


### 3.10 REGLEMENT CONCERNANT LES OBSTACLES

#### A) SAUT EN LONGUEUR

Aux examens et concours, l'obstacle doit être confectionné avec quatre planches répondant aux normes du présent règlement. Les planches sont mises en place aux distances prévues par ledit règlement: 3 planches jusqu'à 90 cm, ensuite 4 planches.

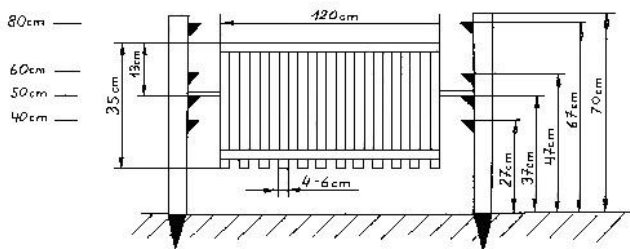
Dimensions : Longueur 120 cm, hauteur 25 cm, épaisseur 2-3 cm.



## B) SAUT EN HAUTEUR

Aux examens et concours, les prescriptions suivantes sont valables pour l'obstacle du saut en hauteur:

- La barrière sera faite de planches de 4 à 6 cm de largeur sur 35 cm de hauteur, fixées sur deux lambourdes de 120 cm de longueur. Pour la fixation correcte des planches sur les lambourdes, voir le croquis ci-dessous.
- Deux pieux seront utilisés pour suspendre la barrière; hauteur depuis le sol 70 cm.



## C) PROPRIETAIRE DE PETIT CHIEN

Pour faciliter l'organisation des concours ouverts, le conducteur d'un chien jusqu'à 40 cm au garrot devra le mentionner lors de l'inscription.

## D) PISTE

Tous les départs des pistes et des chercher perdus sont à signaler avec un drapeau et un piquet, en bois ou métal, distant de 5 pas, indiquant la direction. Hauteur minimale 50 cm. Lors du traçage des pistes, il n'est pas permis d'ajouter des repères. Le piqueur

doit faire un rayon d'env. 1 m à chaque équerre. Le nombre d'équerres, pour une même classe, doit être le même pour toutes les pistes.

## **E) QUETE**

Le terrain jalonné peut être signalé avec 4 drapeaux (publicité) ou piquets à choix,

Hauteur minimale: 50 cm

## **4 PROMOTION**

Classe Déb (chien débutant) facultative

Classe A (chien d'accompagnement)

Classe AI (accompagnement transitoire) facultative

Classe FI - FII - FIII (chien de flair)

## **CHIENS DEBUTANTS**

### **4.1**

**Déb** Cette classe n'est pas obligatoire.

Les chiens âgés de plus de huit mois peuvent participer à cette classe à l'exception des chiens qui ont déjà un carnet de travail dans une classe supérieure (voir art. 3.1.).

Un chien qui obtient deux qualifications "EXCELLENT" (E) a l'obligation de passer en classe A, l'année suivante.

## **CHIENS D'ACCOMPAGNEMENTS**

### **4.2**

**A** Dans la classe A travaillent des chiens qui n'ont pas encore participé à un concours ou qui ont fait des concours en classe Déb (facultative) ou qui n'ont pas obtenu de résultats satisfaisants en classe A. La qualification "EXCELLENT" (E) donne droit au passage en classe A1 ou FI. Un chien qui obtient pendant deux années consécutives la qualification E a l'obligation de passer en classe A1 (facultative) ou FI, l'année suivante.

### **4.2a**

**AI** Cette classe est facultative.

Dans la classe A1 travaillent des chiens qui ont obtenu la qualification E dans la classe A.

La qualification TB ou E donne droit au passage en classe FI.

Le chien qui obtient pendant deux années consécutives la qualification E a l'obligation de passer en classe FI, l'année suivante.

## **CHIENS DE FLAIR**

### **4.3**

**FI** Dans la classe FI travaillent des chiens qui ont obtenu la qualification E dans la classe A et TB ou E en classe A1.

La qualification TB ou E donne droit au passage en classe FII.  
Un chien qui obtient pendant deux années consécutives la

qualification E a l'obligation de passer en classe FII, l'année suivante.

#### **4.4**

**FII** Dans la classe FII travaillent des chiens qui ont obtenu la qualification TB ou E dans la classe FI.

La qualification TB ou E donne droit au passage en classe FIII.  
Un chien qui obtient pendant deux années consécutives la qualification E a l'obligation de passer en classe FIII, l'année suivante.

#### **4.5**

**FIII** Dans la classe FIII travaillent des chiens qui ont obtenu la qualification TB ou E dans la classe FII.

## REGLEMENT POUR L'OBTENTION DE LA DISTINCTION "AKZ"

1. L'AKZ de la FCS est une distinction spéciale qui ne peut être donnée qu'aux membres des sociétés et clubs affiliés à la FCS, pour leur excellent travail lors des concours ouverts.
2. L'AKZ est distribuée dans toutes les classes si la qualification "excellent" est atteinte, c'est-à-dire au maximum une perte de points de 10 % sur le total, soit :

|             |                        |                    |
|-------------|------------------------|--------------------|
| Classe Déb  | Chien débutant         | Médaille de bronze |
| Classe A    | Chien d'accompagnement | Médaille de bronze |
| Classe AI   | Chien d'accompagnement | Médaille de bronze |
| Classe FI   | Chien de flair         | Médaille de bronze |
| Classe FII  | Chien de flair         | Médaille d'argent  |
| Classe FIII | Chien de flair         | Médaille d'or      |

L'année et la classe seront gravées sur chaque médaille.

3. L'AKZ est attribuée une fois par année, par classe et par chien, et cela gratuitement. Le concurrent ne peut acheter l'AKZ, même s'il l'obtient plusieurs fois par année.
4. L'AKZ peut être obtenue lors des concours se déroulant selon le "RC" de la FCS et organisés par des sociétés ou clubs appartenant à la FCS.
5. Lors de concours en ring ou spéciaux, aucune médaille AKZ ne peut être obtenue.
6. Les médailles AKZ de l'année en cours seront distribuées au plus tard lors de l'AD.